

écocité

**31 territoires soutenus
par le programme
d'investissements d'avenir
Ville de demain
2015 - 2017**



Table des matières

ÉcoCité et Ville de demain 31 territoires soutenus par les Investissements d'Avenir.....	3
Cartographies ÉcoCité.....	5
Stratégies et projets ÉcoCité.....	8
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.....	9
ÉcoCité Metz Métropole.....	10
ÉcoCité Pays Haut Val d'Alzette.....	11
ÉcoCité Strasbourg Métropole des Deux- Rives.....	12
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.....	13
ÉcoCité Bordeaux Plaine de Garonne.....	14
Auvergne-Rhône-Alpes.....	15
ÉcoCité Clermont Métropole.....	16
ÉcoCité du Grand Lyon.....	17
ÉcoCité Grenoble–Alpes Métropole.....	18
Bretagne.....	19
ÉcoCité Brest Métropole.....	20
ÉcoCité Rennes Métropole.....	21
Ile-de-France.....	22
ÉcoCité Ardoines - Seine Amont.....	23
ÉcoCité de La Défense Seine Arche.....	24
ÉcoCité du Grand Roissy.....	25
ÉcoCité Marne-la-Vallée.....	26
ÉcoCité du Mont-Valérien.....	27
ÉcoCité Paris – Arc de l'innovation.....	28
ÉcoCité Paris-Saclay.....	29
ÉcoCité Plaine Commune.....	30
EcoCité de la Plaine de l'Ourcq -Est Ensemble.....	31
ÉcoCité Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP).....	32
ÉcoCité du territoire Seine Aval.....	33
ÉcoCité Sénart.....	34
ÉcoCité Société du Grand Paris.....	35
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.....	36
ÉcoCité Montpellier Méditerranée Métropole.....	37
ÉcoCité Toulouse Métropole.....	38
Nord-Pas-de-Calais-Picardie.....	39
ÉcoCité de la Métropole européenne de Lille.....	40
Normandie.....	41
ÉcoCité Métropole Rouen Normandie.....	42
Pays de la Loire.....	43
ÉcoCité Nantes Saint-Nazaire.....	44
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	45
ÉcoCité Euroméditerranée Marseille.....	46
ÉcoCité Nice Côte d'Azur.....	47
ÉcoCité Toulon Provence Métropole.....	48
La Réunion.....	49
ÉcoCité Insulaire et tropicale.....	50
Fiches partenaires.....	51
Commissariat général à l'investissement.....	52
Caisse des Dépôts.....	53
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).....	54

ÉcoCité et Ville de demain

31 territoires soutenus par les Investissements d'Avenir

En l'espace d'un siècle, entre 1950 et 2050, la population urbaine mondiale sera passée de 1,5 milliards de personnes à près de 10 milliards. Entre 2000 et 2050, plus de 3 milliards de personnes se seront installées dans les villes. Les aires urbaines rassemblent plus de 2/3 de la mobilité automobile et au moins 80% des habitations et des bâtiments tertiaires - les trois grands facteurs d'émissions de CO₂ et de dégradation de la qualité de l'air. Les espaces urbains participent à hauteur de 70 % à la production des émissions de gaz à effet de serre. En France, 95% de la population vit sous influence urbaine¹.

Face aux enjeux du changement climatique et aux défis du soutien à la croissance et à l'attractivité des villes, l'État encourage la transition écologique des collectivités locales.

Le Programme d'investissements d'avenir, piloté par le Commissariat général à l'investissement, consacre 668 millions d'euros à l'action « Ville de demain » gérée par la Caisse des dépôts. « Ville de demain » favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville dans le cadre de la démarche ÉcoCité.

Grâce à « Ville de demain », l'Etat accompagne, depuis 2010, des projets urbains intégrés, exemplaires en termes d'excellence environnementale et d'innovation, portés par des acteurs publics ou privés, dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif de cette démarche partenariale est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants.

Le Programme « Ville de demain » est mis en œuvre en deux tranches. La première, entre 2010 et 2014, a permis de sélectionner des projets innovants et écologiques portés par 19 grandes villes françaises qui ont rejoint la démarche EcoCité.

La seconde tranche (2015-2020), dotée de 320 millions d'euros², s'inscrit dans la continuité de la première en ouvrant l'éligibilité des financements à toutes les métropoles, en cohérence avec la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ainsi qu'aux start-up et entreprises qui innovent dans les domaines de la ville durable.

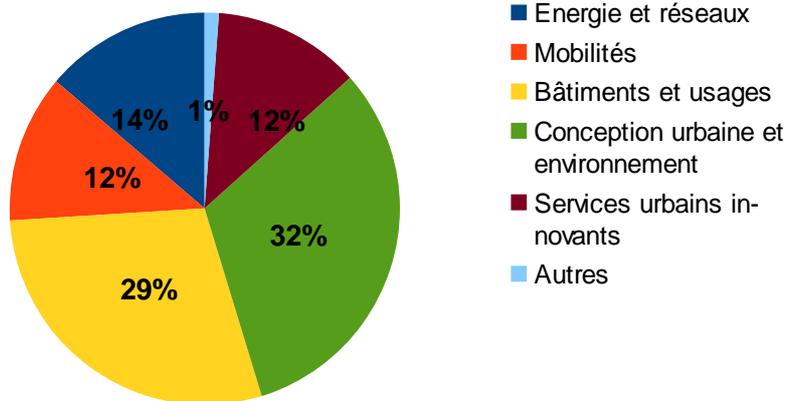
L'appel à projets de la seconde tranche vient d'avoir lieu en 2015 et ce sont désormais 31 territoires, dont 13 franciliens, qui sont intégrés à la démarche ÉcoCité et bénéficient à ce titre du soutien financier du Programme « Ville de demain ».

¹ Source INSEE 2010

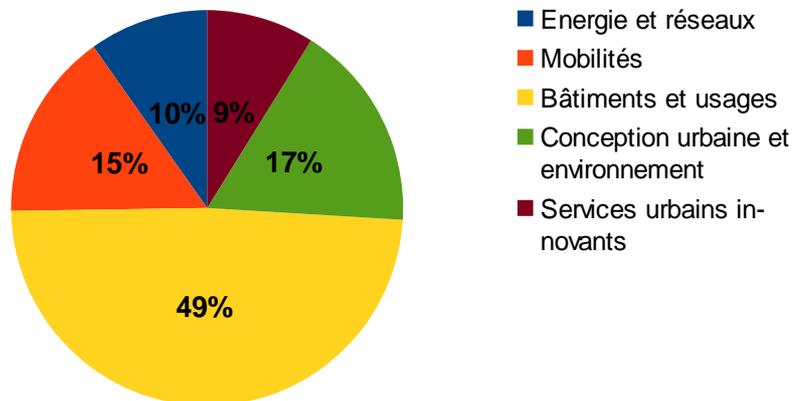
² 160M€ pour les subventions, 50M€ de fonds d'amorçage et 110M€ pour les prises de participation

Résultats PIA Ville de demain - tranche 2

Répartition des engagements en nombre d'actions par axe d'intervention



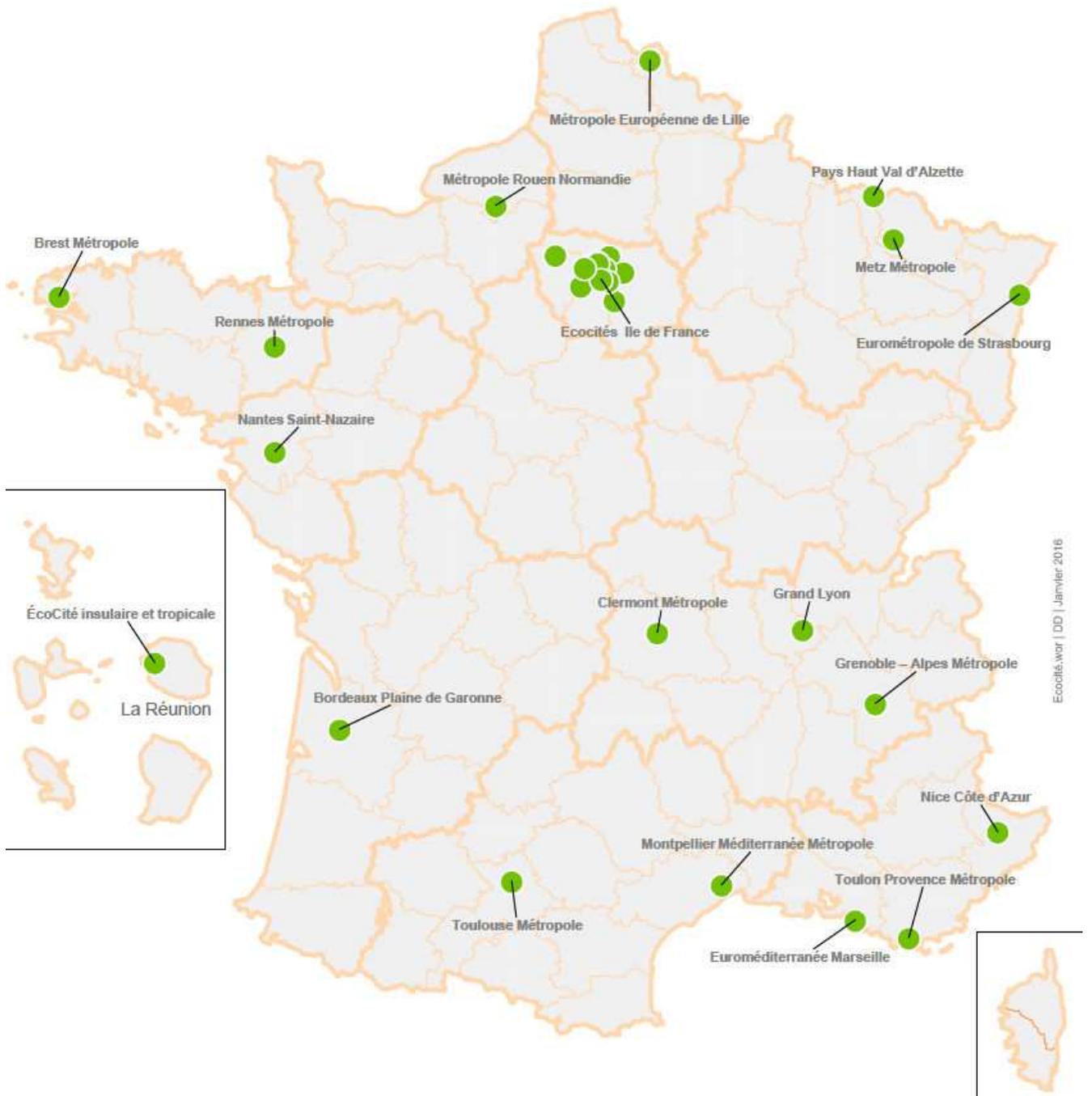
Répartition des engagements en montant par axe d'intervention



Cartographies ÉcoCité

31 ÉcoCités

PIA Ville de demain (2015-2017)



Janvier 2016

13 ÉcoCités franciliennes



Janvier 2016

Stratégies et projets ÉcoCité
PIA Ville de demain
2015-2017

Région
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

ÉcoCité Metz Métropole

Région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

Fiche identité

Nombre de communes : 44

Nombre d'habitants :
235 000

Superficie :
305 km²



© Agence Nicolas Michelin & Associés (ANMA) / Charles Wallon / Ville de Metz

L'îlot des échanges dans la ZAC de l'amphithéâtre, au cœur de la stratégie messine

Porteur du projet : Metz Métropole

Partenaires : Metz Métropole développement, Usine d'Electricité de Metz

Soutien du PIA : 46 000 € au titre de la tranche 1

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Dans le prolongement de la première tranche du programme Ville de demain, la stratégie de l'ÉcoCité Metz Métropole est axée sur le quartier de l'Amphithéâtre (secteur au cœur de « l'hélice » des projets de l'EcoCité 128) et notamment son secteur Nord autour de l'îlot des échanges à proximité de la gare. Metz Métropole confirme sa volonté de transformer son territoire autour de la reconversion des sites militaires et des friches urbaines. L'ÉcoCité Metz Métropole manifeste son intention d'orienter son action sur le plateau de Frescaty, ancienne base aérienne militaire pour le réintégrer et reconnecter avec la ville. Le but est de développer un projet urbain qui met en avant une agglomération sobre en énergie, à haute qualité de vie pour la population et qui prend en compte ses besoins. L'agglomération entend développer les services de sports et loisirs, la production d'énergie à partir de sources renouvelables, l'agriculture urbaine et les activités économiques plus traditionnelles.

Périmètre EcoCité

La stratégie «ÉcoCité 128 » est fondée sur une ÉcoCité en constellation autour de projets répartis sur l'agglomération. Le quartier de l'Amphithéâtre constituait le site d'intervention prioritaire de la première tranche du programme Ville de demain. Metz Métropole ambitionne de concentrer ses actions sur le plateau de Frescaty, périmètre de l'ex base aérienne BA 128.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Production d'énergie renouvelable: rénovation thermique des bâtiments, méthanisation, chaufferie bois.

Environnement et résilience: création d'un agrobiopôle, d'un parc urbain communautaire, gestion des eaux pluviales, gestion des sols pollués et des déchets.

Réhabilitation des bâtiments : rénovation thermique, gestion des démolitions

* Source INSEE 2012

ÉcoCité Pays Haut Val d'Alzette

Région Alsace – Champagne- Ardenne – Lorraine

Fiche identité

Nombre de communes de la CC du Pays Haut Val d'Alzette : 8

territoire Nord Lorrain
Adossé à la Région Sud du Luxembourg

Nombre d'habitants :
26 000*

Superficie :
72 km²



Panneau5perspective.jpeg, vue perspective du futur quartier de Micheville, crédites EPA Alzette-Belval, groupement SATHY

Porteur du projet : Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Alzette-Belval, en concertation avec la Communauté de Communes du Pays du Haut Val d'Alzette

Partenaires : EPA Alzette Belval, CCPHVA, EPFL, Hydréos : îlot à énergie positive Micheville non désigné (Groupe Linkcity pressenti), MO Système immotique et services de maintien à domicile non identifié

Soutien du PIA : 5,8M€ dont **4,7M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Transfrontalier et périurbain, le territoire d'Alzette-Belval est fortement marqué par ses activités minières et sidérurgiques passées et concentre des problématiques urbaines complexes. Dans le prolongement de sa stratégie développée dans le cadre de la première tranche du programme, l'ÉcoCité du Pays du Val d'Alzette oriente son projet, défini sur l'Opération d'Intérêt National (OIN), autour de la relance de la dynamique d'aménagement et économique. Le projet ÉcoCité proposé est complémentaire du projet luxembourgeois de construction d'une ville nouvelle sur l'ancien site industriel de Belval en créant une éco-agglomération transfrontalière. Il s'appuie notamment sur le recyclage foncier des friches industrielles du territoire, la création d'une offre nouvelle en logements à destination des travailleurs transfrontaliers, l'amélioration des services proposés à la population, la production d'énergie à partir de sources renouvelables, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre de l'ÉcoCité correspond en partie au territoire de l'OIN. Les trois sites de Micheville, Cantebonne et Rédange sont identifiés dans le programme d'action de la tranche 2 du PIA Ville de demain.

Territoire de l'OIN : 5 285 hectares dont 526 en milieu urbanisé

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Production d'énergie renouvelable et habitat exemplaire : méthanisation, boucle tempérée géothermie, îlots à énergie positive, rénovation BEPOS, méthanation.

Services urbains et cohésion sociale : plateforme smart city, services de maintien à domicile.

Préservation de l'environnement : gestion des eaux de pluie, écosystème urbain intégrant des espaces naturels sensibles, dépollution des sols.

ÉcoCité Strasbourg Métropole des Deux- Rives

Région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

Fiche identité

Nombre de communes : 28

Nombre d'habitants :
483 194 *

Superficie :
316 km²



Photo Thierry Dichtennüller 2006 - by-nc-nd.

Porteur du projet : Eurométropole de Strasbourg

Partenaires : Ville et Eurométropole de Strasbourg, SPL Deux Rives, Habitat de l'III, Bouygues Immobilier, Nouvel Habitat (maîtres d'ouvrages), Holtzheim, acteurs socioculturels, écoles d'art et d'architecture, associations d'usagers, Port autonome de Strasbourg, Pôle de compétitivité Fibres-Energie.

Soutien du PIA : 8,7M€ dont **3,9M€ au titre de la tranche 2**

9,1M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Dans le cadre de la deuxième tranche du programme Ville de demain, l'ÉcoCité Strasbourg Métropole des Deux-Rives, poursuit son action sur le grand projet urbain des Deux Rives, secteur de reconquête de friches portuaires en plein cœur de la ville de Strasbourg à forts enjeux économiques et écologiques recouvrant des terrains d'extension urbaine et de requalification industrielle. La stratégie de l'ÉcoCité de l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit en continuité de la première tranche du programme Ville de demain qui a permis la réalisation d'actions innovantes relevant des thématiques clés de la mobilité et des îlots démonstrateurs. Dans le cadre de la deuxième tranche du programme, l'ÉcoCité amplifie le champ de l'expérimentation sur des démonstrateurs bâtis et met en avant une stratégie planifiée d'expérimentation correspondant à l'échelle de l'opération d'aménagement en intégrant les quartiers existants et des usages innovants reposant sur des dynamiques collaboratives. La prise en compte de l'évolution des modes de vie et la maîtrise de la consommation foncière, y compris en zone d'activités, au bénéfice des espaces agricoles et naturels constitue également un levier majeur de développement durable de la métropole. Capitale européenne et métropole régionale, l'Eurométropole de Strasbourg est également Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et ville respirable en 5 ans.

Périmètre ÉcoCité

L'ÉcoCité strasbourgeoise conforte son périmètre de première tranche du programme Ville de demain sur le secteur Etoile/Deux-Rives, axe majeur de développement urbain en reconquête sur les friches portuaires. Dans le cadre de la deuxième tranche du programme, les projets retenus se situent principalement dans la partie Est du périmètre (ZAC des 2 Rives) mais également dans la partie Ouest de la métropole, dans le secteur des Poteries à Strasbourg et à Holtzheim.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Gestion de la mobilité : plateformes de stationnement, mobilité douce.

Bâtiments exemplaires et habitat participatif: constructions environnementales performantes à l'échelle de l'îlot (îlot de 420 logements en bois) et usages, habitats participatifs en locatif social.

Préservation de l'environnement : gestion sanitaire des sols, mesures en faveur de la biodiversité.

Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

ÉcoCité Bordeaux Plaine de Garonne

Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

Fiche identité

Nombre de communes : 28

Nombre d'habitants :

737 492*

Superficie :

579 km²



plan, l'emplacement de l'Opération d'intérêt national Euratlantique

La Garonne, au cœur de l'EcoCité bordelaise. @Air infrarouge pour a urba

Porteur du projet : Bordeaux Métropole

Partenaires : Bordeaux, EPA Bordeaux Euratlantique, SAS Bastide-Niel, La Poste, Aquitanis, Marché d'intérêt national de Brienne, Ville de Bordeaux et Gironde Habitat

Soutien du PIA : 20,3M€ dont **12,3M€ au titre de la tranche 2**

13,6M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'EcoCité

L'ÉcoCité Bordeaux Plaine de Garonne poursuit et amplifie sa stratégie développée dans le cadre de la première tranche du programme Ville de demain pour une métropole durable, attractive et à haute qualité de vie. Le projet de Bordeaux Métropole vise à redéployer un cœur d'agglomération multipolaire, formé autour de « l'arc de développement durable », de part et d'autre de la Garonne. Il s'agit de prendre en compte et de soutenir le développement, sur des secteurs géographiques à forte typologie locale, de projets fortement porteurs d'innovation en termes de mixité urbaine et sociale, de préservation du centre ancien, de présence de la nature en ville ou de lutte contre les îlots de chaleur urbain, mais aussi d'expérimentations liées au maintien ou à la reconversion d'activités économiques ou artisanales en milieu urbain, facteurs d'emploi, de dynamisme économique et de services adaptés aux habitants et aux nouveaux usages. Les formes d'innovation proposées par l'ÉcoCité Bordeaux Plaine de Garonne sont à la fois technologiques, financières, contractuelles, sociales ou juridiques. Bordeaux Métropole est également lauréate Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Périmètre EcoCité

Le périmètre de l'EcoCité bordelaise (3243 hectares) reprend le périmètre historique de la première tranche du programme Ville de demain: la Ville de Pierre, les secteurs d'aménagement de Bordeaux Euratlantique, Bassins à Flot et rive droite et Brazza. Bordeaux Nord s'ajoute à ces périmètres opérationnels en tranche 2. C'est ainsi l'ensemble du cœur de Métropole qui a vocation à devenir le territoire d'expérimentation de nouvelles formes urbaines, alliant densité et qualité de vie.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Bâtiments et équipements exemplaires : bâtiments démonstrateurs, rénovation énergétique niveau BBC, réhabilitation basse consommation, systèmes constructifs innovants, îlots de fraîcheur urbains

Conception urbaine et environnement : modélisation numérique des bâtiments et espaces publics (Building and City Information Models), gestion des terres excavées, valorisation d'emprises ferroviaires

Mobilité urbaine: logistique urbaine et logistique de chantier, acquisition d'une flotte de transport propre, stationnement intelligent

Services urbains innovants : centre de services dématérialisés

Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ÉcoCité Clermont Métropole

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche identité

Nombre de communes : 108

Nombre d'habitants :
412 000 *

Superficie :
2 378 km²



L'écoCité Clermont métropole

VueClermontAgglo005-2 @Agence d'urbanisme Clermont Métropole

Porteur du projet : PETR du Grand Clermont

Partenaires : Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, Conseil régional, SMTIC, Manufacture Michelin, Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

Soutien du PIA : 8,5 M€ dont **7,2 M€ au titre de la tranche 2**
1,9 M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'EcoCité

L'ÉcoCité Clermont Métropole poursuit et amplifie la stratégie présentée lors de la première tranche de l'action Ville de demain, autour de son Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT).

Afin de promouvoir une métropole économe en espaces, en ressources et en énergies, le Grand Clermont prône un modèle de développement en archipel avec une agglomération centrale et des pôles des vies, au sein d'un écrin de verdure. Cela implique la régénération du cœur métropolitain marqué par d'importantes friches urbaines mutables. Le secteur St Jean, laboratoire de l'EcoCité, concentre des initiatives innovantes et exemplaires tant d'un point de vue urbain, énergétique, social, écologique, économique et d'implication citoyenne. Le territoire est également devenu depuis peu lauréat Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) grâce à l'implication de Clermont Communauté et de la ville de Clermont-Ferrand.

Périmètre EcoCité

Le périmètre opérationnel initial de l'Ecocité, le quartier St Jean, est élargi pour la tranche 2 au périmètre « Clermont Est / St Jean » du projet de développement urbain intégré de Clermont Communauté (axe 8 du PO-FEDER).

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Quartier exemplaire : lycée à énergie positive, gestion temporaire et expérimentale des friches.

Réseaux énergétiques et valorisation des déchets: méthaniseur-digesteur de boues, interconnexion des réseaux de chaleur bois énergie, déchetterie nouvelle génération.

Gestion de la mobilité : éco-mobilité des marchandises, désynchronisation des horaires.

Gestion de l'environnement : système d'alerte aux crues, restauration de la biodiversité.

ÉcoCité du Grand Lyon

Région Auvergne – Rhône-Alpes

Fiche identité

Nombre de communes : 59

Nombre d'habitants :
1 281 971*

Superficie :
538 km²



Photo de couverture EcoCité Grand Lyon.jpg@Ateliers des Gibouliées

Porteur du projet : Métropole de Lyon (Grand Lyon)

Partenaires : SPL Lyon Confluence, Grand Lyon Habitat, SPL Lyon Pardieu, GDSOL KAPPA, SPIE, Eiffage, Hespul, ALE, laboratoires de recherche (LICIT / IFSTTAR ...)...

Soutien du PIA : 25,4 M€ dont **10,2 M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'EcoCité

En cohérence avec les documents de planification (SCoT, PCET, PLUH...) de la Métropole de Lyon, la stratégie ÉcoCité promeut une métropole respectueuse de l'environnement et des ressources, connectée et possédant une forte cohésion et mixité sociale. Les actions proposées par la Métropole de Lyon traduisent les choix stratégiques d'actions prioritaires issues du plan d'actions du plan climat. Dans le prolongement de la première tranche du programme Ville de demain, l'ÉcoCité du Grand Lyon réaffirme sa volonté de contribuer à la dynamique d'innovation urbaine en France par des actions fortes dans les domaines du bâtiment, de l'énergie, de la mobilité et d'adaptation aux changements climatiques en appuyant son action sur l'organisation multipolaire de la métropole. La Métropole de Lyon est également lauréate Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Ville respirable en 5 ans, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) ...

Périmètre EcoCité

Le périmètre de la première tranche de l'action Ville de demain est conforté : « Confluence-Gerland-Vallée de la Chimie ». La Vallée de la Chimie est un territoire d'expérimentation de la récupération de la chaleur industrielle. Pour cette deuxième tranche, la Métropole de Lyon a élargi le périmètre opérationnel en incluant le quartier Lyon Part-Dieu, cœur stratégique de la métropole lyonnaise et moteur de son rayonnement et de son attractivité à l'échelle nationale et européenne.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Bâtiments exemplaires : bâtiments à toiture photovoltaïque, éco-rénovation, démonstrateurs autoconsommation, démonstrateurs îlots de chaleur.

Gestion de la mobilité : pass urbain, système de covoiturage en temps réel, régulation dynamique du trafic routier, logistique urbaine, régulation des véhicules polluants.

ÉcoCité Grenoble–Alpes Métropole

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche identité

Nombre de communes : 49

Nombre d'habitants :
439 974 *

Superficie :
541 km²



Porteur du projet : Grenoble–Alpes Métropole

Partenaires : Bouygues Construction, Grenoble Habitat, Grenoble INP, UJF, ENSE3/G2ELAB, CNRS, Pôle Utilité Services, Tenerrdis, SPLA SAGES, Ville de Grenoble, CCIAG, GEG, ALEC, Atos.

Soutien du PIA : 24,8 M€ dont **7,9 M€ au titre de la tranche 2**
3,8 M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Au carrefour de la France, de la Suisse et de l'Italie, la métropole grenobloise bénéficie d'une situation privilégiée au cœur des Alpes françaises. Elle est reconnue au niveau mondial comme un territoire riche en matière d'innovation et de recherche. Lors de la première tranche de l'appel à projets Ville de demain, l'ÉcoCité grenobloise a développé sa stratégie urbaine autour de la polarité Nord-Ouest, avec les opérations d'aménagement de la Presqu'île et le projet GIANT, campus mondial de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de la deuxième tranche du programme, l'ÉcoCité Grenoble-Alpes Métropole s'inscrit dans une stratégie polycentrique et se construit autour de quatre orientations : vers un territoire post-carbone, continu et apaisé, nature, intégrateur et solidaire. L'ÉcoCité intensifie ainsi son action en couvrant l'ensemble des champs de l'innovation par le développement de l'innovation d'usage, de qualité de vie et de lien social, en donnant pleinement son sens à la polycentralité qui doit être au service d'une organisation territoriale équilibrée. L'ÉcoCité propose ainsi la consolidation du territoire démonstrateur Presqu'île, l'émergence de nouveaux quartiers modèles de la ville intelligente, durable et résiliente, la valorisation de « villages métropolitains » exemplaires et performants, et l'intégration d'actions transversales, structurant la stratégie de développement durable à l'échelle de la métropole. Grenoble-Alpes Métropole est également lauréate Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Périmètre EcoCité

Dans le prolongement de la première tranche du programme Ville de demain le périmètre opérationnel par la métropole grenobloise correspond principalement au territoire Presqu'île, complétée par de nouveaux périmètres, tels que la ZAC Flaubert et les communes de Venon, Noyarey et Miribel Lanchâtre.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Énergies et réseaux : réseau de chaleur basse température, production d'énergie renouvelable.

Bâtiments exemplaires: construction de bâtiments basse consommation performants et démonstrateurs, bâtiments à énergie positive, rénovation énergétique exemplaire.

Conception urbaine et environnement : aménagement exemplaire en termes de transition énergétique et de biodiversité.

Mobilités : développement des modes de déplacements alternatifs et décarbonnés.

Services urbains innovants : participation des habitants à l'aménagement de leur quartier.

Région Bretagne

ÉcoCité Brest Métropole

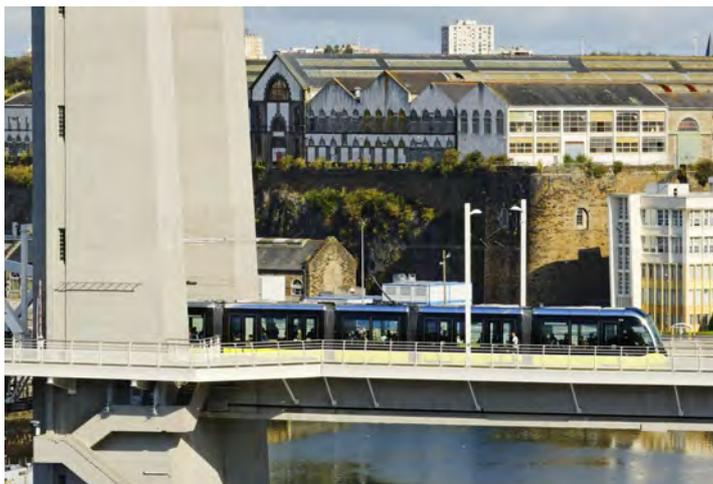
Région Bretagne

Fiche identité

Nombre de communes : 8

Nombre d'habitants :
206 719*

Superficie :
218,4 km²



Couverture VDD – Brest Métropole

Porteur du projet : Brest Métropole

Partenaires : Brest Métropole Amanénagement

Soutien du PIA : 5,9M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Historiquement développée autour de sa vocation maritime, la métropole de Brest propose dans le cadre de la démarche ÉcoCité une stratégie urbaine qui entre en résonance avec son projet métropolitain de territoire « Brest 2025, métropole ouverte et solidaire ». Elle cible en particulier des zones déjà urbanisées dans une logique de projet global de renouvellement urbain intégré, afin de limiter l'étalement urbain et de favoriser la transformation des quartiers des centres-villes. Cette stratégie s'appuie sur les axes suivants : rénover le patrimoine immobilier en intégrant les enjeux de la transition énergétique et d'attractivité ; redonner une valeur au territoire par l'appropriation par les habitants et la diversité des usages ; répondre au défi breton de réduction de la dépendance énergétique (développer la production d'énergie en milieu urbain, participer à la maîtrise de la demande d'énergie) ; optimiser les services urbains grâce à l'innovation ; promouvoir des solutions nouvelles en matière de mobilité. La culture constitue également un des ressorts de cette stratégie pour promouvoir un changement d'image grâce à la mutation du patrimoine industriel et militaire.

Périmètre EcoCité

Le périmètre ÉcoCité retenu correspond au cœur d'agglomération élargi et se décompose en sept secteurs clés. Ces territoires sont principalement situés autour de la Penfeld, fleuve qui traverse la métropole, du front de mer et des deux lignes de tramway (dont une est en projet).

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Redonner une valeur au territoire par l'appropriation par les habitants et la diversité des usages et optimiser les services urbains : conception et réalisation participatives des espaces et équipements urbains, gestion de l'eau, gestion des déchets dans l'hyper centre, accompagnement du renouvellement urbain par la culture

Développement de la mobilité urbaine : développement de bornes de recharge de véhicules décarbonés

Répondre au défi énergétique et rénover le patrimoine : rénovation énergétique des bâtiments et accompagnement des habitants.

ÉcoCité Rennes Métropole

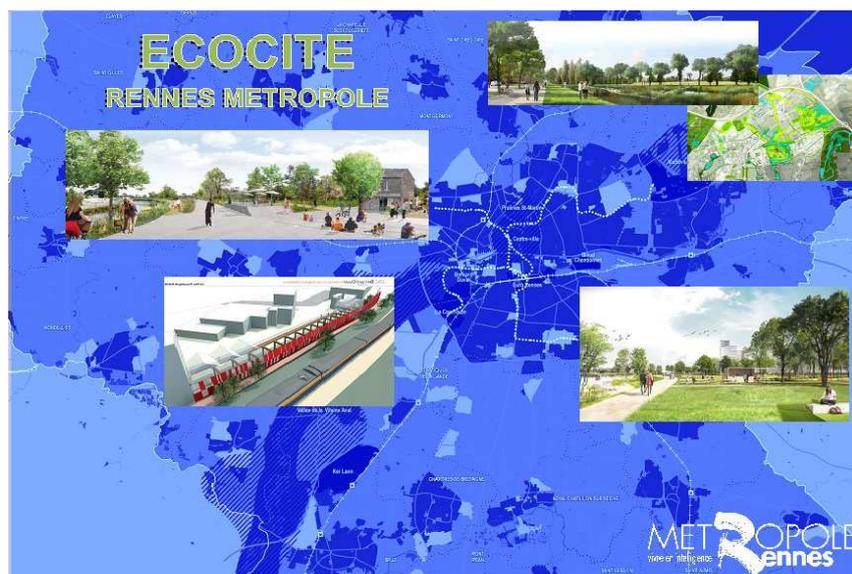
Région Bretagne

Fiche identité

Nombre de communes : 43

Nombre d'habitants :
420 717*

Superficie :
705 km²



Porteur du projet : Rennes Métropole

Partenaires : Territoires et développement, SPLA Territoires publics, SPLA Viasilva, Ville de Rennes

Soutien du PIA : 12,7M€ dont **5,6M€ au titre de la tranche 2**

90,7M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Dans le prolongement de sa stratégie développée dans le cadre de la première tranche du programme Ville de demain, Rennes Métropole fonde son projet ÉcoCité sur les axes suivants : la métropolisation, avec la prise en compte notamment des grands projets d'aménagement, vecteurs de transformation de la métropole ; le développement du numérique pour favoriser de nouvelles pratiques urbaines ; l'affirmation marquée de l'eau et de la nature dans le projet urbain, comme ressources pour une urbanité partagée et un environnement de qualité ; le nouvel élan industriel sous l'angle notamment de la rénovation énergétique d'immeubles et du développement des énergies renouvelables. Le projet urbain intégré de Rennes Métropole place l'habitant au centre des choix pour optimiser le fonctionnement de la ville en prenant en compte la qualité de vie comme facteur principal de son engagement.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre de l'ÉcoCité de Rennes Métropole est constitué par « une dorsale Sud Ouest-Nord Est » incluant la ligne B du métro dans sa totalité. Il fait le lien entre la forêt de Rennes au nord-est et la vallée de la Vilaine au sud-ouest en englobant les lieux dédiés à la « French Tech », dont la « ville intelligente » constitue une des spécificités. Il s'appuie sur quelques opérations d'aménagement emblématiques de la métropole : Vilaine Aval/Ker Lann, La Courrouze, Bernard Duval, EuroRennes, le centre-ville, la ZAC Baud Chardonnet, ViaSilva.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Bâtiments exemplaires et innovants: programme de rénovation énergétique des copropriétés

Conception urbaine innovante : modélisation systémique de la ville et des bâtiments, mise en place de la démarche « Habitat concertatif », espaces publics multifonctions, alternatifs, et gestion des phases transitoires, services urbains innovants.

Environnement et déchets: gestion hydraulique, requalification d'anciens sites industriels et inondables en parcs , gestion des déchets pollués, réduction des nuisances sonores.

Région Ile-de-France

ÉcoCité Ardoines - Seine Amont

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 3

Nombre d'habitants :
200 000 *

Superficie :
23,2 km²



Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement « Orly Rungis-Seine Amont » (EPA ORSA) et Etablissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-amont », dont font partie les communes d'Ivry sur Seine, Vitry sur Seine et Choisy le Roi.

Partenaires : Ivry-sur-Seine ; Vitry-sur-Seine ; Choisy-le-Roi ; Voies Navigables de France ; Conseil départemental du val de marne ; syndicats de copropriétaires et maîtrise d'œuvre (pour l'action portée par Choisy-le-Roi)

Montant retenu par le PIA : 7,1M€ dont **5,5M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'EcoCité

La première tranche du programme Ville de demain des Grandes Ardoines, initialement portée par les Villes de Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine en partenariat avec l'EPA ORSA a été étendue, dans le cadre de la 2nde tranche, à la ville d'Ivry et à la Communauté d'Agglomération Seine Amont (CASA). Cette nouvelle étape a été l'occasion d'intensifier les actions en faveur de la création de la ville de demain, attractive et innovante, solidaire et économe en ressources.

Autour de son projet de création d'un port urbain à Vitry-sur-Seine, l'ÉcoCité Ardoines-Seine Amont engage la résilience de son territoire face au risque d'inondation. Ainsi, un accent particulier est mis sur la gestion des risques, la création de haltes fluviales et de projets de mobilité fluviale. Les villes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine lancent par ailleurs un vaste projet de rénovation des copropriétés et de construction de bâtiments publics multifonctions compacts, pour limiter l'emprise foncière et être exemplaires sur le plan environnemental. L'EPA-ORSA et l'ancienne Communauté d'agglomération Seine Amont, aujourd'hui partie intégrante de l'EPT12, sont également lauréats du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Périmètre EcoCité

Le périmètre retenu pour la deuxième tranche du programme Ville de demain correspond aux secteurs suivants : ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port et du Secteur du Lugo à Choisy-le-Roi et ZAC Confluences à Ivry-sur-Seine.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Conception urbaine en zone dense et gestion des risques : construction d'un projet urbain résilient au risque inondation, diminution des impacts liés aux transports de matériaux : projets de bateaux logistiques.

Mobilité alternative et cadre de vie : halte fluviale innovante.

Bâtiments performants et innovants: bâtiments publics compact pour limiter l'emprise au sol, bâtiments scolaires à haute performance environnementale, rénovation thermique des copropriétés.

ÉcoCité de La Défense Seine Arche

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 4

Puteaux
La Garenne-Colombes
Courbevoie
Nanterre

Nombre d'habitants des communes : 250 000 *

Superficie :

560 ha (OIN La Défense
Seine Arche)



Visuel couverture- Credits EPADESA-PH-GUIGNARD

Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA)

Partenaires : Communes concernées de l'Etablissement public territorial Paris Ouest la Défense.

Partenaires techniques : CSTB, Artelia, Efficacity

Montant retenu par le PIA : 1,2M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

En association avec l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense (EPT 4), l'EPADESA souhaite accélérer la transformation de la Défense Seine Arche en territoire durable et engager l'ensemble de ses projets de développement urbains mixtes dans la démarche ÉcoQuartier. La stratégie ÉcoCité repose sur la modernisation du quartier d'affaires de la Défense et son ouverture sur les territoires environnants. L'ÉcoCité La Défense Seine Arche axe notamment son projet urbain intégré autour des thématiques transversales de l'énergie, du numérique, de la mobilité et de l'économie circulaire. L'objectif de l'EPADESA est de faire de la Défense Seine Arche un territoire s'appuyant sur les nouveaux usages, la qualité de vie et la multi-fonctionnalité, qui contribuera au rayonnement de la métropole francilienne.

Périmètre EcoCité

Le projet EcoCité porté par l'EPADESA se développe à l'intérieur des deux Opérations d'Intérêt National de la Défense et de Seine Arche. Le Projet Stratégique de l'établissement, fondé sur la complémentarité et les liens puissants à créer entre La Défense et Seine Arche, légitime ce périmètre de candidature.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Energie et réseaux : autour du projet d'élaboration d'un schéma directeur

Conception urbaine : BIM multi-échelle, plate-forme de logistique et de gestion intelligente

Mobilité : renforcer l'efficacité et l'attractivité du quartier d'affaire

Services urbains innovants : mise en œuvre d'une chaîne logistique innovante

ÉcoCité du Grand Roissy

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 70

Nombre d'habitants :
650 000*

Superficie :
380 km²



Gonesse, le triangle PhGuignard, la RD317 et la zone industrielle de la Grande Couture ; en arrière plan la patte d'oie et le chemin de Villepinte

crédit photos Philippe Guignard/Air Images, photothèque EPA Plaine de France

Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France

Partenaires : Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, Université Paris Est Marne la Vallée, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH), Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Ménagers de la Région de Sarcelles (SIGIDURS), STIF, Sustainable Urban Design Strategy (SUDS)

Montant retenu par le PIA : 6,5M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

La vision stratégique de l'ÉcoCité est de promouvoir le développement équilibré du Grand Roissy : développer une place aéroportuaire attractive et innovante tout en renforçant la qualité de vie des habitants et usagers, et son urbanité. Différents niveaux d'intervention sont prévus pour mettre en œuvre cette stratégie: à l'échelle globale, un outil de conception durable de la programmation urbaine et territoriale, adossé à un programme d'analyse de flux ; à l'échelle des thématiques clefs du territoire, des actions emblématiques pour restaurer des cours d'eau disparus ou très artificialisés. L'agriculture est également intégrée avec des procédés de mise en culture des friches polluées. L'ÉcoCité prévoit un volet énergie ambitieux avec un programme de recherche-action sur la rénovation énergétique de logements pavillonnaires dans un souci d'équilibre social. Le Grand Roissy est par ailleurs lauréat Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Sont également soutenus par l'ÉcoCité : la valorisation énergétique des résidus de combustion, le développement économique durable en vue de favoriser les filières locales en matériaux biosourcés et la mobilité locale, axe fort de l'équilibre du territoire visant à renforcer la micromobilité au-delà des grands axes.

Périmètre EcoCité

L'ensemble du territoire du Grand Roissy, composé de 70 communes et positionné sur trois départements (la Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise), compose le périmètre opérationnel du projet ÉcoCité.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Prise en compte des questions énergétiques : réseau de chaleur, rénovation de logements pavillonnaires, valorisation des déchets, construction de bâtiments bio-sourcés, développement de filières locales.

Développement d'une écologie urbaine : application de la trame verte et bleue avec l'aménagement des berges, projets d'agriculture urbaine, gestion des déchets de chantier, aménagements écologiques.

ÉcoCité Marne-la-Vallée

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 26

Nombre d'habitants :
331 032 *

Superficie :
150 km²



Coeur agro urbain à Montévrain – Copyright : Madec – Follea - Gautier

Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (Epamarne/Epafrance)

Partenaires : RUF, Groupe 3F, le Foyer Rémois, Eiffage, Ifsttar, Sodéarif, Bouygues, Arkhenspaces, Elithis, RATP,

Soutien du PIA : 2,1M€ dont **1,9M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'EcoCité

L'ambition d'Epamarne et d'Epafrance est de créer une ville durable et désirable : une ville du XXI^{ème} siècle, économe en espace et en énergie qui favorise le vivre ensemble, veille à l'équilibre habitat-emploi et répond aux enjeux de mixités sociales. Le développement de nouveaux systèmes de mobilités dans le but d'assurer une meilleure connexion de Marne-la-Vallée, et de services urbains intelligents, grâce aux nouvelles technologies, constitue également un axe fort de la stratégie des EPA, tout comme la construction BIM, Bois, Bepos ainsi que la relation ville – nature comme en atteste le projet de parc urbain à Serris et la création d'un cœur agro-urbain au sein de l'écoquartier de Montévrain qui verra se développer une agriculture de proximité innovante.

Périmètre EcoCité

Marne-la-Vallée dispose de deux locomotives économiques : le cluster Descartes dédié à la ville durable et le pôle urbain et touristique de Val d'Europe. Le périmètre EcoCité de Marne-la-Vallée comprend les communes de Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne, Montévrain, Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Magny-le-Hongre et Serris, ainsi que potentiellement Villiers-sur-Marne, pour des projets autour de la future gare de Bry-Villiers-Champigny

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Efficacité énergétique des bâtiments autour du projet de la future gare GPE Noisy-Champs et des communes plus rurales de Chanteloup et Magny-le-Hongre : construction Bois répondant aux exigences BEPOS, éco-conception, simulation énergétique à l'échelle du quartier.

Mobilité urbaine innovante : desserte par les transports en commun, route 5^{ème} génération
Innovations d'usage en concertation avec les habitants à l'échelle du quartier : projets d'agriculture urbaine, outils numériques de concertation.

Amélioration de la qualité de vie : études aérauliques, réduction des nuisances sonores, micro-réseaux d'eau glacée.

ÉcoCité du Mont-Valérien

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 3

Rueil-Malmaison

Suresnes

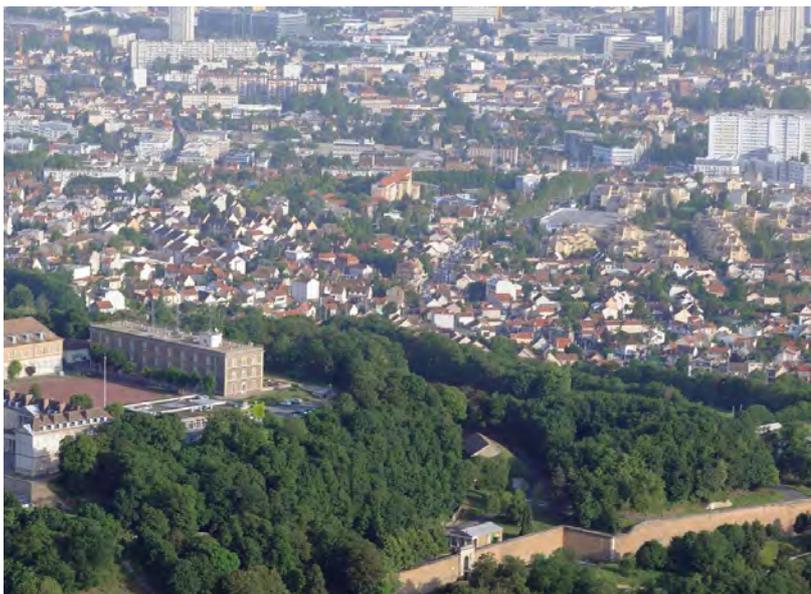
Nanterre

Nombre d'habitants :

271 548 *

Superficie :

30,7 km²



Porteur du projet : Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT 4)

Partenaires : Rectorat, Ville de Rueil-Malmaison, Ville de Nanterre

Soutien du PIA : 6,3M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

La stratégie territoriale de l'ÉcoCité du Mont-Valérien s'appuie sur le plan climat-énergie territorial (PCET) élaboré par la collectivité sur le territoire des 3 communes. Lauréat Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Mont-Valérien axe entre autre sa réflexion autour de la trame verte et bleue, de la rénovation énergétique des copropriétés, avec une action de grande ampleur sur Nanterre qui pourrait avoir un effet levier conséquent, mais aussi la rénovation des bâtiments et de l'éclairage publics. La réalisation de nouveaux bâtiments publics à haute performance environnementale, comme la Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense ou les équipements municipaux des ÉcoQuartiers participe également de cette stratégie. Une partie des actions est développée sur les ÉcoQuartiers dont celui de l'Arsenal à Rueil-Malmaison ou celui des Groues à Nanterre, en cohérence avec la nouvelle gouvernance de l'Etablissement public territorial (EPT) qui réunira des collectivités dont la plupart sont engagées dans des démarches ÉcoQuartiers. Les avancées en termes d'innovation et de performance seront ainsi directement reproductibles. Ces quartiers font partie des opérations à fort potentiel de logements en Ile-de-France et constituent donc un enjeu important pour mettre en œuvre une métropole durable. C'est aussi à une échelle large que l'Université développe une véritable réflexion stratégique, grâce à son Plan d'action énergie (PAE).

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre ÉcoCité retenu correspond aux zones qui répondent à plusieurs axes du PCET. Réparti sur les trois villes, les sites sélectionnés sont : l'ÉcoQuartier de l'Arsenal à Rueil-Malmaison, le centre ville de Suresnes, plusieurs lieux à Nanterre, les trames vertes et bleues de l'ensemble du territoire.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Efficacité énergétique des bâtiments : rénovation thermique de copropriétés, construction de bâtiments publics, dont un centre sportif et un bâtiment emblématique qu'est la BDIC.

Maintien de la biodiversité : liens entre les trames vertes et bleues.

ÉcoCité Paris – Arc de l'innovation

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 1

Nombre d'habitants :

2 254 262 *

Superficie :

105,4 km²



Porteur du projet : Ville de Paris

Partenaires : RIVP, Paris Habitat, Sogaris, association Hiasma

Montant retenu par le PIA : 10,1M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Lauréat Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et engagé dans la démarche EcoQuartier, la Ville de Paris intègre la démarche ÉcoCité accompagnée par le programme Ville de demain. Paris doit préparer son adaptation pour devenir plus sobre en énergie, en carbone et en ressources et plus résiliente. Face à ces grands enjeux climatiques, écologiques, économiques et sociaux, l'ÉcoCité de Paris-Arc de l'innovation appuie sa démarche sur un plan climat pour réaliser une mutation en faveur de la rénovation urbaine et de la lutte contre les îlots de chaleur urbains, de la mobilité propre et de l'économie circulaire. Comme de nombreuses autres villes en France et dans le monde, Paris a vocation à devenir une ville plus intelligente et ouverte. Pour répondre à ce défi, Paris promeut l'innovation et engage un projet ambitieux de requalification des quartiers populaires de sa périphérie, en lien avec les collectivités limitrophes. La ville de Paris souhaite transformer ces territoires délaissés en territoires exemplaires.

Périmètre EcoCité

Dans le cadre de la démarche EcoCité, la Mairie de Paris concentre son action sur l'Arc de l'innovation. Celui-ci débute à la porte Pouchet dans le 17^{ème} arrondissement et continue, en passant par l'est, jusqu'à la porte de Vanves située dans le 14^{ème}.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Mise en place d'une trame verte : agriculture urbaine, végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Gestion des déchets : collecte des bio-déchets, déchetterie en milieu urbain.

Economie circulaire et démarche participative : micro-méthanisation, ressourceries.

ÉcoCité Paris-Saclay

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 27

Nombre d'habitants :
430 000 *

Superficie :
230 km²



L'EcoCité Paris Saclay : un aménagement à grande échelle

Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay)

Partenaires : Communauté Paris-Saclay (91), Versailles Grand Parc (78), Saint-Quentin-en-Yvelines (78), Université Paris-Saclay, Institut VEDECOM, Concepto, Sol Paysage

Montant retenu par le PIA : 5, 1M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Le projet Paris-Saclay vise à la fois à constituer un pôle d'innovation scientifique, industriel et technologique et à construire des lieux de vie agréables, comprenant des services de haute qualité environnementale pour ceux qui y travaillent et habitent. Ce projet est confronté à plusieurs défis auxquels il entend répondre en mobilisant l'innovation. En premier lieu, le renforcement de l'accessibilité avec la création de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express qui permettra de relier le territoire de Paris-Saclay à la métropole, mais aussi le recours aux innovations de rupture à l'image des véhicules autonomes. Ensuite, la lutte contre l'étalement urbain, avec la conception de nouveaux quartiers exemplaires s'appuyant sur un urbanisme d'une grande qualité environnementale. Enfin, l'établissement d'une nouvelle relation entre la ville et l'agriculture en créant notamment des espaces multifonctions entre la ville et la campagne du plateau de Saclay et en transformant des déblais en terres agricoles.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre de l'ÉcoCité est concentré sur les deux extrémités du plateau de Saclay en englobant son vaste cœur naturel et agricole protégé : au sud-est, le campus urbain du Sud Plateau ; et au nord-ouest, le projet urbain de Versailles-Satory et les secteurs de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Nouveau modèle urbain alliant intensité urbaine et respect de l'environnement naturel

Développement de synergies entre les établissements du campus : création d'un quartier ouvert, ouverture du site à la mixité sociale, développement de services et de commerces.

Nouvelles technologies : éclairage intelligent, services numériques.

Mobilité à faible impact : amélioration de la desserte, circulations douces innovantes, transport à la demande

Gestion globale du cycle de l'eau

ÉcoCité Plaine Commune

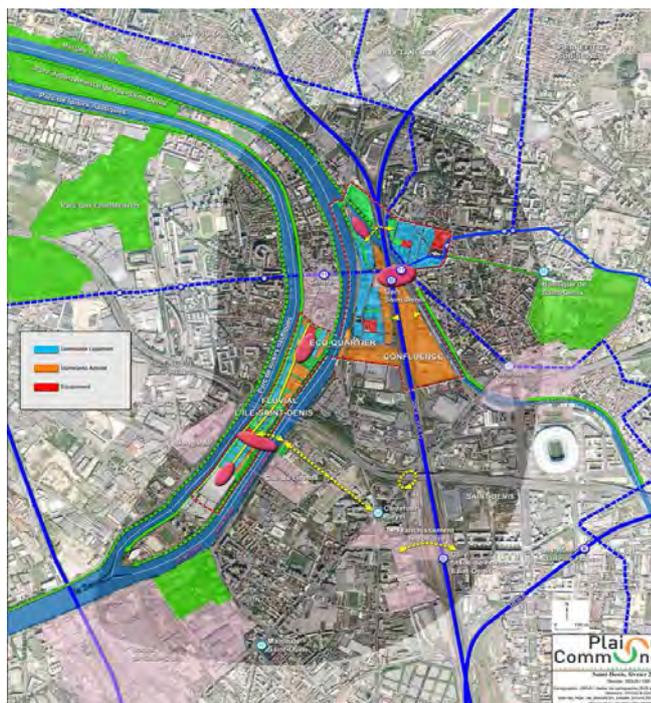
Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 9

Nombre d'habitants :
411 367 *

Superficie :
47,4 km²



Seine-Canal, l'un des deux périmètres opérationnels de l'EcoCité Plaine Commune

© Plaine Commune

Porteur du projet : Etablissement public territorial Plaine Commune (EPT 6)

Partenaires : SEM Plaine Commune développement, Séquano aménagement Association Halage, association Concha

Montant retenu par le PIA : 9,6 M€ dont 4,9 M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Dans le prolongement de sa candidature à la première tranche du programme Ville de demain, l'ÉcoCité Plaine Commune poursuit la transformation de son territoire pour en favoriser la résilience et l'attractivité. Dans le cadre de ses outils de planification (SCOT, plan climat et Agenda 21), le territoire de Plaine Commune développe un métabolisme urbain qui promeut l'économie circulaire, la constitution d'une filière de construction bois pour l'éco-construction et s'engage vers une gestion durable de l'eau, favorisant la restauration des continuités écologiques et ainsi de la biodiversité.

Périmètre ÉcoCité

Le projet de l'ÉcoCité Plaine Commune se développe sur trois périmètres majeurs. Les deux premiers (le secteur des Tartres à Saint-Denis, le second est le secteur Seine-Canal) sont déjà ceux intégrés dans la première tranche du programme Ville de demain. Le nouveau périmètre opérationnel est l'écoquartier de la ZAC des Docks de Saint-Ouen.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Mise en place de la Trame verte et bleue: récupération des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Economie circulaire : création d'une filière bois, ressourcerie, mise en place de techniques de réemploi des matériaux.

EcoCité de la Plaine de l'Ourcq -Est Ensemble

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 9

Nombre d'habitants :
339 300 *

Superficie :
39,2 km²



Territoire d'Est Ensemble

Porteur du projet : Etablissement Public Territorial Est Ensemble (EPT 8)

Partenaires : Sequano (aménageur de 4 ZAC le long du canal), Compagnie Meliades (association), Bellastock (association), DDAys (association), et Paysan urbain (association)

Montant retenu par le PIA : 933 000€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Inscrit dans la zone dense de l'agglomération, le territoire Est Ensemble est parfaitement intégré au système d'échanges métropolitains, tant par sa connexion directe au réseau autoroutier que par sa desserte en transports en commun existants et futurs. Le territoire Est Ensemble et ses villes membres ont décidé de mettre en œuvre un projet basé sur un développement qui favorise la reconquête du canal de l'Ourcq et la promotion d'un lieu de vie singulier et solidaire au bord de l'eau. Cette stratégie est notamment mise en œuvre à travers des aménagements d'espaces publics innovants, incluant des occupations éphémères pour gérer le temps du projet et une programmation mixte. Le projet ÉcoCité est adossé sur cinq opérations d'aménagement distinctes, qui vont s'articuler autour de trois nouvelles centralités.

Périmètre EcoCité

Le projet EcoCité de la Plaine de l'Ourcq repose sur cinq opérations distinctes : la ZAC du Port à Pantin, la ZAC du canal de l'Ourcq à Bobigny, la ZAC de l'horloge à Romainville, la ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec et enfin la ZAC des rives de l'Ourcq à Bondy

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Conception urbaine évolutive et participative : reconquête urbaine du canal de l'Ourcq, mobilier urbain, occupation d'espace public éphémère, axe sportif.

Promotion des circuits courts et économie circulaire : agriculture urbaine, valorisation du réemploi et du recyclage

Maîtrise et production d'énergie : réseau de chaleur, eco-construction exemplaire.

ÉcoCité Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP)

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 4

Nombre d'habitants :
909 000 *

Superficie :
232 km²



Panorama Plaine Saint Denis crédits photos : Philippe Guignard/R-Images photothèque EPA –
dessins du quartier : copyright dessin Ecole ENSA La Vilette et Ecole Paris Malaquais

Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement (EPA) Plaine de France

Partenaires : CROUS, la Ville de Paris, Plaine Commune, le Campus Condorcet et l'EPPFIF, Agence Locale de l'Energie et du Climat de Plaine Commune, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Centre Michel Serres, L'Atelier – Earth Avocats, Mundgawi, collectif d'associations locales pour la transition écologique, ENGIE, l'association Plaine Coworking...

Montant retenu par le PIA : 250 000€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

L'ÉcoCité Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP) propose la création, entre la Plaine Saint-Denis et le secteur Paris-Nord, d'un quartier universitaire démonstrateur ayant vocation à accueillir 10 000 étudiants et chercheurs français et étrangers. Soutenu par la Ville de Paris et l'agglomération Plaine Commune, le projet est porté depuis 2011 par l'EPA Plaine de France. Le projet place l'étudiant au cœur d'un écosystème qui promeut des modes de consommation raisonnés et solidaires, soutient le partage des savoirs et des idées et favorise la rencontre entre les différentes cultures rassemblées en un même lieu. Inscrit dans la dynamique du Grand Paris, le QUIGP s'appuie sur des énergies locales déployées et propose un lieu de vie étudiante intégré à la ville, fondé sur des principes de mise en réseau des ressources, matérielles et immatérielles. Les nouveaux aménagements urbains, la mobilité douce et l'économie du partage contribueront à créer un quartier universitaire international emblématique de la métropole du Grand Paris inséré dans la ville, créateur de liens sociaux et culturels entre les habitants.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre du QUIGP se répartit sur trois sites qui sont les quartiers Plaine Saint-Denis - Gare des Mines, Pleyel et Porte de Paris et s'étendent sur les communes d'Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen et Paris.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Concepts urbains innovants: Innovation dans le montage d'un projet et l'intégration des préoccupations environnementales en amont, bâtiments modulables et exemplaires, intégration des résidences étudiantes dans le tissu urbain, jardins partagés et agriculture urbaine, espaces de coworking, système d'engagement étudiant dans la vie et le fonctionnement du quartier.

Mobilité : développement des transports en commun, et mobilités douces.

ÉcoCité du territoire Seine Aval

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 51

Nombre d'habitants :
413 000 *

Superficie :
400 km²



Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)

Partenaires : Communauté d'agglomération Seine&Vexin , Communes de Seine&Vexin, CA2RS, Emmaüs habitat

Montant retenu par le PIA : 740 000€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Réputé pour ses falaises de craies et ses bords de Seine et structuré par son passé industriel, le territoire de Seine Aval cherche à se réinventer pour entrer dans l'industrie du XXI^{ème} siècle. L'enjeu du territoire est de redynamiser l'emploi tout en préservant le patrimoine naturel dont il dispose. L'EPAMSA définit donc une stratégie centrée une innovation verte reproductible dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et du recyclage des déchets. La démarche de Seine Aval tend à éviter l'étalement urbain et limiter le développement de logements individuels, en mettant l'accent sur l'éco-construction et des projets de logements sociaux pour les plus démunis.

Périmètre EcoCité

Dans le cadre de projet urbain, une grande partie du territoire de Seine Aval est concerné. Le périmètre opérationnel de l'EcoCité est compris dans la communauté urbaine Seine aval, regroupant l'ensemble des anciennes communautés d'agglomérations et communes impliquées dans le projet (2 Rives Seine , Seine et Vexinet Mantes en Yvelines).

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Construction de bâtiments exemplaires : Eco-construction exemplaire de bâtiments et d'un hôtel social, expérimentations aérovoltaiques sur les bâtiments.

Promotion de l'éco-mobilité : dispositifs innovants de co-voiturage.

ÉcoCité Sénart

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 10

Nombre d'habitants :
103 321 *

Superficie :
97,7 km²



Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement (EPA) Sénart

Partenaires : Agglomération de Sénart, 3F, Fulton

Montant retenu par le PIA : 2,2M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

L'EPA Sénart ambitionne une évolution vers un modèle de ville durable dont le développement territorial s'appuie sur des pôles d'excellence en matière d'innovation logistique et d'éco-construction. Dans ce cadre, l'EPA déploie son projet ÉcoCité sur le Carré Sénart, centre urbain fondateur et l'Ecopôle de Sénart, en mettant l'accent sur l'innovation de formes urbaines denses au cœur de futurs écoQuartier. La stratégie territoriale de l'ÉcoCité Sénart repose également sur le développement d'un système intégré de transport pour favoriser le report modal vers le transport collectif.

Périmètre ÉcoCité

Dans le cadre de son projet ÉcoCité, l'EPA Sénart délimite son périmètre opérationnel aux villes de Sénart, Cesson, Lieusaint, Moissy-Cramayel et Saint-Pierre-du-Perray.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Bâtiments exemplaires: développement d'un quartier composé de bâtiments à énergie positive (BEPOS) sur le carré démonstrateur, construction de bâtiments à faible empreinte environnementale dans différents quartiers, éco-construction de bâtiments tertiaires et logement sociaux.

Mobilité urbaine : système intégré de transport, développement de modes de transport alternatifs (vélos à assistance électrique).

ÉcoCité Société du Grand Paris

Région Ile-de-France

Fiche identité

Nombre de communes : 25

Départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine Saint-Denis

Nombre d'habitants :

10 550 350 *

Superficie :

2 845 km²



crédits photo @Dominique Perrault Architecture

Porteur du projet : Société du Grand Paris

Partenaires : Acteurs de l'écosystème numérique, associations, collectifs d'artistes, SYSTRA, SETEC

Montant retenu par le PIA : 4,4M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

La région Ile-de-France accueille près de 40 % du trafic ferroviaire national, les infrastructures d'Ile-de-France nécessitent d'être modernisées et développées pour faire face à un trafic toujours croissant (21 % en 10 ans). Le Grand Paris doit faire face aux enjeux du désenclavement des territoires les plus pauvres pour un développement équilibré et du renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'Ile-de-France face aux grandes régions européennes et autres grandes métropoles. Ainsi, le projet de l'ÉcoCité du Grand Paris s'appuie sur l'extension et la création d'un nouveau réseau de transport en commun, le Grand Paris Express, et la création d'un réseau de data center, interconnecté par la fibre optique, au bénéfice des entreprises et des collectivités locales. La Société du Grand Paris saisit l'opportunité de la construction du réseau de transport pour innover. L'installation d'un réseau de data center est ainsi prévue dans les espaces laissés vacants du fait des travaux et dans les gares. Les gares seront conçues comme des hubs énergétiques innovants autour de l'exploitation de la géothermie et de l'énergie fatale générée par les data center pour le réseau de chauffage. Le projet coïncide complètement avec la construction de la ligne 15 du métro automatique.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre du projet se situe sur plusieurs sites des futures gares du Grand Paris Express (ligne 15), ainsi que sur les plateformes fluviales et ferroviaires (Ardoines et Bonneuil-sur-Marne) et à Saint-Ouen, parc Valad, pour le projet de « fabrique du métro ». Il aura un rayonnement sur l'ensemble du projet de Grand Paris Express, les actions étant reproductibles.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Nouveaux services informatique : création d'un réseau de Data center.

Production d'énergie : géothermie et récupération de l'énergie fatale des data center pour alimenter cinq gares de la future ligne 15 Sud.

Gestion des déblais de chantier du GPE.

Région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

ÉcoCité Montpellier Méditerranée Métropole

Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Fiche identité

Nombre de communes : 31

Nombre d'habitants :
434 101*

Superficie :
434 km²



@Reichen&Robert et Associés

La requalification de la route de la mer, projet structurant de l'EcoCité montpelliéraine

Porteur du projet : Montpellier Méditerranée Métropole

Partenaires : SERM, Energies du Sud, EDF, KYOMED, TAM, Hérault Transport, SNCF, Aéroport de Montpellier, ASF

Soutien du PIA : 23,6M€ dont **7,6M€ au titre de la tranche 2**
5,7M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'EcoCité

La stratégie de Montpellier Méditerranée Métropole vise à renouveler et intensifier l'urbanisation vers la mer, le long des lignes de transport en commun, en développant un urbanisme qui favorise la mixité sociale et fonctionnelle sur la ville constituée et la ville émergente, dans un contexte de croissance démographique soutenue. Dans le cadre de la deuxième tranche du programme Ville de demain, la métropole prolonge les actions transversales relatives à la gestion multimodale des déplacements et au développement de bio-énergie. Dans le domaine de l'énergie, elle continue à innover avec le quartier Euréka et le développement d'un smart grid thermique et électrique. L'ÉcoCité de Montpellier Méditerranée Métropole poursuit également ses actions à l'échelle des quartiers en accompagnant les usages des habitants des nouveaux îlots démonstrateurs réalisés lors de la première tranche du programme. L'ÉcoCité renforce également la transition vers de nouvelles pratiques citadines pour préserver les espaces naturels et agricoles comme supports de cohésion sociale et de bien-être. Une stratégie agro-écologique et alimentaire associée à la maîtrise de la logistique urbaine à partir du Marché d'Intérêt National y apportent une réponse. Enfin, la stratégie de l'ÉcoCité Montpellier Méditerranée Métropole est résolument numérique en faveur de la résilience du territoire, du développement économique et de l'innovation d'usage. La métropole est également labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Périmètre ÉcoCité

Identique à celui de la première tranche, le périmètre s'étend sur 450 hectares, sur le territoire de 4 communes : Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier, Pétrols. Il s'étend sur les 8 kilomètres le long de l'ancienne RD 21 depuis les extensions sur le Castelnau-le-Lez à Pétrols vers la mer.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Ville intelligente: création d'un Living Lab d'innovation sur l'énergie, services connectés pour les seniors, gestion multimodale de déplacement.

Energie, innovation d'usages et solidarité: rénovation thermique des bâtiments, nouveaux quartiers à énergie positive, réseau social de proximité.

Mobilités : mise en oeuvre d'un système de gestion multimodale des déplacements temps réel et prédictif

ÉcoCité Toulouse Métropole

Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Fiche identité

Nombre de communes : 37

Nombre d'habitants :
725 091 *

Superficie :
537 km²



Au sud-est de l'agglomération toulousaine, le territoire de projet Plaine Campus -D.R.

Porteur du projet : Toulouse Métropole

Partenaires : Citelum, Veolia, Oppidea, EDF, AlternMobil

Soutien du PIA : 5M€ dont **1M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Smart City et French Tech, récompensant son écosystème numérique local, la métropole toulousaine développe une stratégie axée sur l'intégration des nouvelles technologies et la préservation de l'environnement. Toulouse Métropole s'appuie sur le levier potentiel majeur que représente son dynamisme économique porté par l'innovation et la créativité. Toulouse est en effet le vecteur de trois pôles de compétitivité majeurs : Aerospace Valley, Agrimip et Cancer Bio Santé. Sur le plan énergétique, le projet s'articule autour du PCET de la métropole qui prévoit l'inscription d'un nouveau modèle énergétique dans les projets d'aménagement urbain, l'amélioration du patrimoine bâti et des actions sur la production et l'achat d'énergie de la collectivité. Le projet urbain intégré proposé répond également aux enjeux liés aux déplacements notamment autour de nouvelles liaisons multimodales avec une réflexion complémentaire sur la logistique urbaine. Afin d'accroître sa compétitivité à l'échelle internationale, Toulouse Métropole s'engage résolument à devenir une métropole intelligente et connectée, soucieuse de l'environnement et du bien-être de ses citoyens.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre ÉcoCité initial de la première tranche du programme Ville de demain de Toulouse Métropole constitué du site de la Plaine Campus est élargi à deux nouveaux sites : le centre-ville et la Cartoucherie.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Ville intelligente et numérique : plateforme smart data, développement d'application mobile à vocation culturelle et touristique.

Application de la trame verte et bleue : gestion des eaux pluviales, maîtrise du cycle de l'eau sur la ZAC de Montaudran (capteurs eaux usées, compteurs intelligents, recyclage, avaloirs dépolluants, hydrophones).

Mobilité urbaine : stationnement intelligent monitoré, logistique urbaine dédiée à la mutualisation des livraisons.

Région
Nord-Pas-de-Calais-Picardie

ÉcoCité de la Métropole européenne de Lille

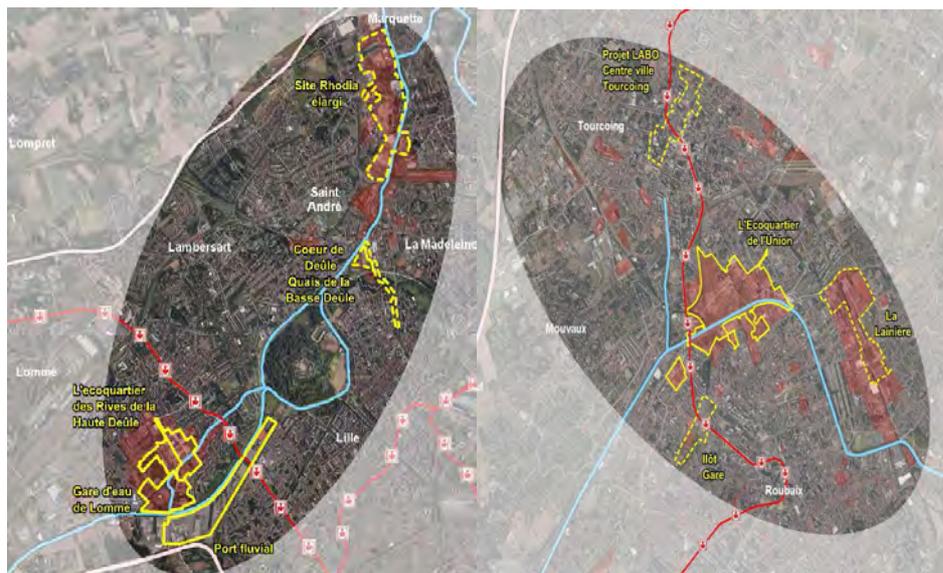
Région Nord-Pas-de-Calais Picardie

Fiche identité

Nombre de communes : 85

Nombre d'habitants :
1 119 877 *

Superficie :
611,4 km²



© A. Mahé / Lille Métropole

Deux périmètres EcoCité démonstrateurs de la régénération urbaine

Porteur du projet : Métropole Européenne de Lille

Partenaires : Ville de Lille, SEM Ville renouvelée, SORELI, SPL Euralille

Soutien du PIA : 14,9 M€ dont **8,1 M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'EcoCité

Potentiel conséquent de développement de solutions innovantes et levier d'attractivité à l'échelle métropolitaine, la reconquête des friches urbaines polluées est un axe fort de la stratégie ÉcoCité de la Métropole Européenne de Lille. Consciente de la nécessité de reconstruire, sur ces friches, des ensembles urbains en adéquation avec les enjeux de sobriété énergétique et de confort environnemental des habitants, la Métropole Européenne de Lille s'appuie sur le programme Ville de demain pour renforcer ses ambitions en matière d'innovation et de performances énergétiques et environnementales. L'effet levier du soutien des investissements d'avenir permet ainsi à l'ÉcoCité de développer une approche intégrée et démonstratrice de la notion de ville durable sur les thématiques du bâti, de l'énergie et des réseaux, des services urbains innovants, de la mobilité, de la conception urbaine. La Métropole européenne de Lille et la Ville de Lille sont également lauréates de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Périmètre EcoCité

L'ÉcoCité de la Métropole Européenne de Lille poursuit la stratégie développée dans le cadre de la première tranche du programme Ville de demain, centrée sur les projets de régénération urbaine des quartiers de l'Union et des Rives de la Haute Deûle, mais en l'étendant à un nouveau secteur stratégique : le Cœur métropolitain, noeud central des liaisons et déplacements, il sera notamment un périmètre pertinent d'expérimentation de systèmes de mobilité d'avenir.

Axes stratégiques du projet urbain intégré

Gestion de la mobilité urbaine: système de mobilité connectée, péage urbain.

Bâtiments énergétiquement exemplaires: audits énergétiques, rénovation thermique des bâtiments.

Gestion de l'environnement : gestion des sols pollués et des eaux pluviales

Région Normandie

ÉcoCité Métropole Rouen Normandie

Région Normandie

Fiche identité :

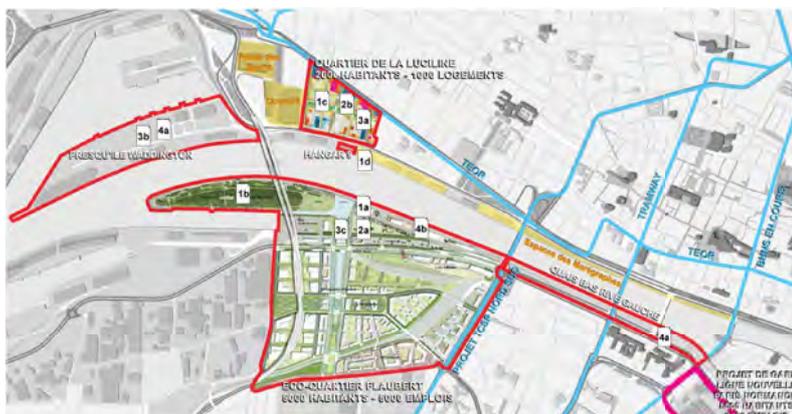
Nombre de communes : 71

Nombre d'habitants :

488 630 *

Superficie :

663,8 km²



Porteur du projet : Métropole Rouen Normandie

Partenaires : Ville de Rouen, Grand Port Maritime de Rouen, SPL Rouen Normandie Aménagement.

Soutien du PIA : 10,4M € dont **1,7M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

La stratégie territoriale de l'ÉcoCité Métropole Rouen Normandie est fondée sur la création d'une nouvelle centralité urbaine autour de la Seine. Le projet ÉcoCité s'inscrit dans le projet « Seine Cité » de redynamisation économique de la métropole via le rééquilibrage économique entre les deux rives de la Seine. La première tranche du programme Ville de demain a ainsi été l'occasion de créer cette centralité à hautes performances énergétiques et environnementales sur les sites de Flaubert et Luciline. La Métropole Rouen Normandie souhaite amplifier sa dynamique d'innovation en matière de maîtrise de sa consommation en ressources et en énergie ainsi qu'en matière de préservation de l'environnement et accroître son attractivité en élargissant ses actions au « Quartier de la Nouvelle Gare », proche du quartier Flaubert et troisième périmètre opérationnel Écocité. La stratégie de cette seconde phase du programme Ville de demain poursuit les actions emblématiques initiées en première tranche dans les domaines de la gestion innovante des déchets à l'échelle de la métropole, de l'éclairage innovant et de la gestion des eaux intégrées sous l'angle de la biodiversité. De nouvelles dimensions du développement urbain durable seront développées en seconde tranche du programme Ville de Demain par l'Écocité de l'agglomération de Rouen telles que l'économie circulaire appliquée à la gestion des déchets de chantiers et à la biodiversité. La Ville de Rouen, commune adhérente à la Métropole Rouen Normandie, est également labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Périmètre ÉcoCité

Aux périmètres urbains de Luciline et Flaubert (friches urbaines localisées en vis-à-vis sur les rives de la Seine) choisis dans le cadre de la première tranche du programme Ville de demain s'ajoute un troisième périmètre opérationnel de l'ÉcoCité : le périmètre de la nouvelle gare élargi à l'île Lacroix.

Axes stratégiques du projet urbain intégré

Réhabilitation de l'espace public et énergie : développement d'écoquartiers, développement d'un réseau de frais, éclairage public innovant.

Environnement et déchets : gestion des ressources en eau, gestion de la biodiversité et conception intelligente de la collecte des déchets et mutualisation des remblais de chantiers.

Région Pays de la Loire

ÉcoCité Nantes Saint-Nazaire

Région Pays de la Loire

Fiche identité

Nombre de communes : 61

Intercommunalités : 6

Nombre d'habitants :

830 086 *

Superficie :

1 872 km²



Image NM015522, miroir d'eau, Nantes

Porteur du projet : Nantes Saint-Nazaire Pôle métropolitain

Partenaires : les collectivités Nantes Métropole, CARENE Saint-Nazaire agglomération ; les sociétés publiques locales SAMOA, Nantes métropole aménagement et SONADEV

Soutien du PIA : 23,4 M€ dont **12,1 M€ au titre de la tranche 2**

12 M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

ÉcoCité Nantes Saint-Nazaire fait le pari d'une éco-métropole qui se construit à l'échelle d'un estuaire, articulant espaces très urbanisés, zones industrielles et portuaires et sites aux qualités naturelles remarquables. Dans le prolongement de la première tranche du programme Ville de demain, l'ÉcoCité Nantes Saint-Nazaire capitalise la méthodologie acquise et renforce sa démarche dans une logique de coopérations actives à toutes les échelles et de co-construction avec les habitants. La métropole propose un développement équilibré entre ses deux pôles Saint-Nazaire et Nantes. La stratégie du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est basée sur son schéma de cohérence territoriale (SCOT). Celui-ci vise à réduire l'étalement urbain et à recentrer les lieux de vie autour de centralités façonnant un territoire actif et vivant « autour de l'eau ». Le projet de Nantes Saint-Nazaire tend à concilier urbanisme et environnement grâce à la promotion de transports collectifs et à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre de l'ÉcoCité conserve les sites de la première tranche du programme Ville de demain, soit la zone de l'Estuaire, la ville et le port de Saint-Nazaire et l'île de Nantes auxquels vient s'ajouter le pôle de la gare de Savenay.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Environnement et qualité de vie: restauration des zones humides et de corridor écologique, fermes de quartier combinant économie circulaire et énergies renouvelables, gestion du risque d'inondation.

Energie et gestion des déchets : rénovation des copropriétés, réseaux de chaleurs à coques, collecte intelligente des déchets.

Développement des espaces publics et cohésion sociale : lieux de convivialité dans le cadre du réaménagement des berges, promotion de projets participatif avec les citoyens.

Mobilités: billettique intelligente, électrification des transports publics. Plateforme d'approvisionnement des chantiers.

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ÉcoCité Euroméditerranée Marseille

Région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Fiche identité

Nombre de communes : 1

Nombre d'habitants :
852 516*

Superficie :
240,6 km²



© EuroMéditerranée - François Leclercq - Architectes Urbanistes

L'extension du périmètre de l'OIN EuroMéditerranée, territoire de l'EcoCité marseillaise

Porteur du projet : Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée

Partenaires : Ville de Marseille, Métropole AMP

Soutien du PIA : 7,2M€ dont **1,1M€ au titre de la tranche 2**
8,7M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'EcoCité

En continuité avec la première tranche du programme Ville de Demain, la stratégie de l'ÉcoCité Euroméditerranée Marseille vise à répondre à une situation urbaine complexe autour de cinq objectifs : rééquilibrer la situation sociale et économique dégradée de la Ville de Marseille, permettre à Marseille de jouer le rôle de pôle d'échange entre l'Europe et la Méditerranée, d'étendre le centre-ville vers le nord en opérant une couture urbaine avec les quartiers périphériques, d'assurer une mutation de ce secteur dégradé en créant un quartier attractif. Le projet territorial de la métropole entend doter la métropole de réseaux intelligents et de services numériques, développer les transports collectifs, favoriser la conception et la construction de bâtiments à énergie positive et entamer la dépollution des sols contaminés.

Périmètre EcoCité

Le périmètre initial qui correspondait au territoire Euromed 2 (périmètre d'extension de l'OIN) est élargi à l'intégralité de l'Opération d'intérêt national (OIN) (Euromed 1 et 2). 479 hectares – 75 000 habitants d'ici à 2030.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Smart Grid: réalisation d'une maquette CIM, campus urbain connecté, réseaux électriques intelligents, création de Big Data.

Gestion de l'environnement: dépollution des sols, approche bioclimatique, étude sur la qualité de l'air sur le périmètre de l'ÉcoCité.

ÉcoCité Nice Côte d'Azur

Région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Fiche identité

Nombre de communes : 49

Nombre d'habitants :
537 769 *

Superficie :
1 465,8 km²



© EPA Plaine du Var

Vue d'ensemble du périmètre urbain du territoire de Nice Côte d'Azur

Porteur du projet : Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires : EPA Plaine du Var

Soutien du PIA : 13,3M€ dont **7,4M€ au titre de la tranche 2**
52,9M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Le territoire de Nice Côte d'Azur s'étend du littoral aux montagnes du Mercantour. L'urbanisation s'organise ainsi sur un territoire dont la topographie est très contrainte et doit composer avec des risques naturels importants (inondations, mouvements de terrains, séismes, incendies...). Dans le prolongement de sa stratégie ÉcoCité développée dans le cadre de la première tranche du programme Ville de demain, la métropole Nice Côte d'Azur propose un modèle de conciliation/réconciliation entre la nature et les fonctions humaines, économiques et sociales, favorisant la résilience de son territoire. L'ÉcoCité capitalise les actions réalisées dans la première tranche du programme en faveur de la multimodalité, de la gestion intelligente des espaces publics ou du monitoring urbain. Labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la métropole met l'accent sur l'autonomie énergétique, la ville intelligente et collaborative au travers de projets numériques innovants.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre de l'ÉcoCité s'articule sur différentes échelles, la basse vallée du Var, périmètre de la première tranche du programme Ville de demain, en incluant les Ecoquartier du Ray (Nice), de la Vilette (Cagnes-sur-mer), la zone industrielle de Carros-le-Broc et les fleuves Magnan et Paillon.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Production et maîtrise de la consommation d'énergie : exploitation de la géothermie, construction de bâtiments à haute performance énergétique.

Gestion intelligente des déchets : déchetterie urbaine innovante, recyclerie de quartier.

Préservation des espaces naturels : gestion des risques d'inondation, modélisation des nappes phréatiques.

Ville intelligente : Smart Grid Nice Méridia, hypervision urbaine, monitoring urbain environnemental, portail de services pour les habitants.

ÉcoCité Toulon Provence Métropole

Région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Fiche identité

Nombre de communes : 12

Nombre d'habitants :
425 612 *

Superficie :
366 km²



Porteur du projet : Toulon Provence Métropole

Partenaires : Ecole Supérieure d'Arts et Design (ESAD TPM), Toulon Var Technologie (TVT), DRAC, Conseil régional, EPF PACA

Soutien du PIA : 2M€ au titre de la tranche 2

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Le projet de territoire de l'ÉcoCité Toulon Provence Métropole est fondé sur la création du nouveau quartier de la Créativité et de la Connaissance dans le centre-ville toulonnais. Le projet de l'ÉcoCité vise à créer ainsi des synergies entre les différentes institutions académiques et les entreprises autour de l'économie de la connaissance et de l'innovation. Toulon Provence Métropole propose ainsi un projet urbain intégré autour d'un pôle universitaire à très haute performance énergétique et d'un écosystème numérique de niveau international afin de catalyser les énergies et la créativité destiné à irriguer l'ensemble du territoire de la métropole. La qualité de l'enseignement supérieur contribue en effet directement à l'attractivité de l'aire toulonnaise, en plaçant l'innovation au cœur de son développement économique. La métropole inscrit également son projet dans une politique de transport ambitieuse visant à lutter contre les fractures sociales et territoriales, et à renforcer son attractivité économique via des projets d'aménagement portuaires à plus long terme.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre ÉcoCité comprend trois périmètres opérationnels et structurera en premier lieu le nouveau quartier de la créativité et de la connaissance dans le centre-ville toulonnais, avant d'engager les travaux sur les promenades douces liant les territoires et les développements portuaires de la métropole.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Mixité sociale : création d'un quartier BEPOS, construction de résidences mixtes pour étudiants et jeunes.

Bâtiments innovants : bâtiments modulaires abritant une pépinière d'entreprise et des écoles, construction de logements sociaux exemplaires.

Déplacements et accessibilité : promotion d'une mobilité efficace et durable, reconquête des espaces portuaires et littoraux

La Réunion

ÉcoCité Insulaire et tropicale

La Réunion

Fiche identité du TCO

Nombre de communes : 5

La Possession, Le Port
Saint-Paul, Trois-Bassins
Saint-Leu

Nombre d'habitants :

212 561

Superficie :

537 km²



©TCO / Sakarapress

Le cœur d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest

Porteur du projet : Territoire de la Côte Ouest, EPCI regroupant 5 communes

Partenaires : Ville du Port, Ville de La Possession, SEMADER, SEDRE.

Soutien du PIA : 6,8 M€ dont **2,2 M€ au titre de la tranche 2**

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Dans le prolongement de la première tranche du programme Ville de demain, l'ÉcoCité du Territoire de la Côte Ouest (TCO), unique ÉcoCité d'Outre-Mer, poursuit sa réflexion sur l'intensification du cœur d'agglomération dans un souci de préservation des équilibres naturels et urbains. L'ÉcoCité ambitionne en effet d'accueillir 50 % des besoins en construction neuve du TCO permettant ainsi de lutter efficacement contre le mitage des mi-pentes et ses conséquences négatives. Elle propose ainsi une offre de 35 000 de logements diversifiée et adaptée à l'évolution démographique et à la prise en compte des usages et modes d'habiter réunionnais. La seconde tranche du programme Ville de demain fait levier sur la mise en œuvre du plan-guide de l'ÉcoCité, qui constitue la vision politique de long terme et définit la stratégie. Elle se structure en 6 axes : une ville des proximités, moteur du développement économique local, mobile et accessible, ludique et attractive, une ville jardin, résiliente et économe. L'ÉcoCité catalyse les initiatives existantes et dynamiques innovantes autour de ces thèmes. La mise en œuvre du pôle construction durable en milieu tropical, la création de terres fertiles à partir de déchets locaux, au bénéfice de l'agriculture urbaine ou le traitement innovant des îlots de chaleur en milieu urbain permettront ainsi la concrétisation et l'expérimentation du concept de ville durable tropicale à des échelles significatives. Ces actions permettront le développement de filières économiques spécialisées pour répondre aux besoins des zones tropicales et insulaires (sur l'économie circulaire : création de terres fertiles, réutilisation l'eau, l'agriculture, et du bâtiment économe...) et constituent un tremplin pour l'export des savoir-faire de l'île de la Réunion dans l'Océan indien, voire au-delà.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre ÉcoCité s'étend sur 5000 ha et sur trois communes : La Possession, le Port et Saint-Paul

Principaux axes du PIA Ville de demain

Une ville résiliente et économe lutte contre îlots de chaleur, approche aérodynamique (prise en compte des vents et des ombrages), architecture bioclimatique, éco-construction, porosité des façades, réseau de froid, microgrid, optimisation des éclairage

Une ville moteur de développement économique local : agriculture innovante de proximité

Une ville ludique et attractive : espaces publics flexibles et polyvalents, sensibilisation à la valeur écologique, développement d'équipement culturel marqueur de l'identité créole

Une ville jardin: création de terres fertiles et réutilisation des eaux

Fiches partenaires

Commissariat général à l'investissement

Janvier 2016



Près de 37 milliards d'euros engagés sur une enveloppe globale de 47 milliards d'euros, plus de 2 000 projets financés, une équipe resserrée composée de 36 personnes, 12 opérateurs chargés de la conduite des appels à projets... Le programme d'investissement d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France.

Un peu d'histoire...

À l'issue de la décision du président Nicolas Sarkozy de lancer un grand emprunt, une commission co-présidée par deux anciens Premiers ministres – Alain Juppé et Michel Rocard – a été installée le 26 août 2009. Bipartisane, ouverte et consensuelle, elle était chargée d'évaluer les besoins d'investissements du pays, notamment dans les domaines de l'innovation, de la recherche, de l'industrie et du développement durable. Le 19 novembre 2009, elle remettait un rapport intitulé « Investir pour l'avenir » : six priorités stratégiques y étaient définies et dix-sept programmes d'actions identifiés. Sans oublier une série de recommandations en termes de gouvernance. Le 22 janvier 2010 était publié le décret portant création du Commissaire général à l'investissement, placé auprès du Premier ministre, et d'un comité de surveillance des investissements d'avenir co-présidé par Alain Juppé et Michel Rocard. Le 9 mars 2010, une première tranche de 35 milliards d'euros était débloquée, via une loi de finances rectificative (PIA 1). Le 29 décembre 2013, 12 milliards d'euros supplémentaires étaient ouverts dans le cadre de la loi de finances initiale (PIA 2). Soit une action structurelle totale de 47 milliards d'euros.

Six axes stratégiques ont été identifiés par la Commission :

- L'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- La valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- Les filières industrielles : développement des PME et ETI innovantes, consolidation des filières stratégiques de demain,
- Le développement durable,
- L'économie numérique,
- La santé et les biotechnologies.

Le pilotage du PIA a été confié à un Commissariat général à l'investissement (CGI), dont la principale mission est « de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'État ». Il supervise l'action des opérateurs du programme, chargés de sa mise en œuvre opérationnelle en lien étroit avec les ministères concernés. Il assure également une mission d'expertise des investissements publics, notamment via la tenue d'un inventaire permanent et l'organisation de contre expertises indépendantes. Parallèlement, un comité de surveillance évalue le PIA et dresse un bilan annuel de son exécution. Cette cellule est composée de quatre députés et de quatre sénateurs désignés par les présidents de leurs assemblées respectives ainsi que huit personnes issues de la société civile nommées par arrêté du Premier Ministre.

Une évaluation rigoureuse

Le PIA se traduit par des appels à projets nationaux destinés à sélectionner des dossiers d'excellence, innovants et à fort potentiel de croissance. À titre d'exemples, il finance des dossiers industriels et collaboratifs tant dans l'économie numérique que la biotechnologie ou la chimie verte, les technologies marines... L'ensemble est évalué par des experts indépendants et internationaux réunissant des compétences de haut niveau. La décision revient in fine au Premier ministre sur avis du CGI, ou par délégation au commissaire général, Louis Schweitzer, et au commissaire adjoint, Thierry Francq. D'importants efforts ont été récemment menés en matière de simplification des procédures de sélection.

Le CGI coordonne également le déploiement du PIA sur les territoires, en coordination avec les directions de programme du CGI et les acteurs locaux. Des comités régionaux pilotés par les préfets de région, en liaison avec le président du Conseil régional, sont notamment chargés de présenter régulièrement des bilans d'étape. Cette approche conjointe a pour objet de faciliter la structuration d'une dynamique sur le suivi des investissements d'avenir.

Vers un PIA 3

Un troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3) a été annoncé par le président de la République en mars 2015 lors d'une visite sur le campus de l'Université Paris-Saclay (Essonne).

Caisse des Dépôts

Janvier 2016

GRUPE



Sur les 47 milliards d'euros que représente la dotation totale du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le groupe Caisse des Dépôts en gère 13,7 milliards, pour le compte de l'Etat, déclinés en 36 conventions portant notamment sur le développement durable, l'enseignement supérieur et la formation, l'industrie et les PME, la recherche et l'économie numérique.

Dans ce cadre, le Programme « Ville de Demain », dotée d'une enveloppe de 668 millions d'euros, est mis en œuvre par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat, au titre du PIA.

Il se décline sur les EcoCités, selon cinq axes d'intervention (conception urbaine et environnement, bâtiments et usages, énergies et réseaux, mobilités, services urbains innovants) et selon plusieurs modalités financières (subventions d'ingénierie, subventions d'investissement et prises de participation). En complément, un fonds dédié à l'investissement en fonds propres dans les startup, très petites, petites et moyennes entreprises qui innovent dans les domaines de la ville durable, a été doté à hauteur de 50 millions d'euros et sa gestion a été confiée à Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts.

Au sein de la Caisse des Dépôts, la mission PIA, rattachée à la Directrice générale adjointe, est chargée du pilotage général des interventions de l'établissement au titre du PIA. Le Département Ville, Immobilier et Tourisme (DVIT) de la Direction des Investissements et du Développement Local (DIDL) est chargé, en lien avec les directions régionales, de la mise en œuvre opérationnelle de l'action « Ville de Demain ».

La Caisse des Dépôts participe à l'expertise des actions présentées par les EcoCités ainsi qu'au processus d'instruction et de sélection des actions en tant que membre du comité de pilotage national « Ville de Demain » (comité réunissant le Commissariat général à l'Investissement, le ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et l'ADEME).

Elle est également en charge de la phase de contractualisation, depuis l'élaboration du dispositif conventionnel jusqu'à la signature des conventions, puis du suivi du Programme notamment au moyen d'indicateurs de performance.

La Caisse des Dépôts mène, grâce à la mobilisation de ses équipes aux niveaux national et régional, un travail itératif avec chacune des Ecocités, avec lesquelles des revues de projets sont effectuées régulièrement. De nouvelles délégations confiées depuis 2015 aux comités opérationnels de financement regroupant les directions régionales de la Caisse des Dépôts et les services déconcentrés de l'Etat permettront de faciliter la gestion de proximité du Programme.

Enfin, la Caisse des Dépôts prend une part active aux démarches d'évaluation de l'action « Ville de Demain », de ses processus comme de ses impacts, dans un souci d'évaluation de l'action publique.



« Penser la ville autrement » Janvier 2016 Villes et territoires de demain

Considérant l'augmentation constante de la population urbaine, inventer et renouveler la ville et les territoires de demain en conciliant tous les aspects du développement durable est un enjeu incontournable pour relever les défis sociétaux et écologiques qui s'imposent. S'ils doivent intégrer dès l'amont des critères de performance énergétique et environnementale, les projets d'urbanisme et d'aménagement doivent aussi assurer une meilleure qualité de vie et contribuer à la croissance économique. L'objectif d'un développement durable de la ville, tant en matière de planification que d'aménagement, doit alors répondre à une pluralité de finalités : la lutte contre l'étalement urbain et la surconsommation des espaces et des ressources, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les nuisances, l'adaptation au changement climatique, la cohésion sociale....

Ces objectifs se déclinent notamment au travers de politiques sectorielles visant par exemple à concevoir et rénover les bâtiments pour qu'ils soient très peu consommateurs, voire producteurs d'énergie et à développer des modes de transports durables et des services de mobilité innovants. L'ADEME a inscrit ses orientations en la matière pour la période 2012-2015 dans sa Stratégie Urbanisme. Elles s'articulent autour de trois axes de travail prioritaires qui sont : le soutien à la recherche, le développement d'outils d'aide à la décision et à l'action, parmi lesquels figure la 2^{ème} génération de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) et enfin l'accompagnement des acteurs par la sensibilisation, la formation, les partenariats.

L'ADEME et la démarche EcoCité

Partenaire de la démarche EcoCité et du programme Ville de demain et forte d'un ancrage territorial au travers de ses directions régionales, l'ADEME est à la fois présente localement auprès des porteurs de projet et au niveau national. Elle s'assure notamment de la cohérence sur les territoires des projets qui s'inscrivent dans le programme Ville de demain avec ceux qui sont issus des autres dispositifs dont elle a la charge. Elle est également présente et apporte en tant que de besoin son expertise au Comité national de pilotage Ville de demain, aux côtés du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Caisse des Dépôts et du Commissariat Général à l'Investissement.

L'ADEME, acteur stratégique des Investissements d'Avenir

Dans le cadre du Grand Emprunt et du programme des Investissements d'Avenir, l'État a confié à l'Agence la gestion d'une enveloppe de plus de 3 milliards d'euros consacrée à 2 programmes : démonstrateurs de la transition écologique et énergétique, véhicules et transports du futur. L'objectif est de stimuler la croissance, l'innovation et d'accompagner les acteurs économiques sur le risque de mise sur le marché de solutions innovantes. Ces Investissements d'Avenir s'inscrivent depuis la phase du démonstrateur de recherche jusqu'au plus près du déploiement industriel. Ainsi, plus de 2 milliards d'euros doivent être consacrés au développement des énergies renouvelables (géothermie, énergies marines, énergies solaires, énergie éolienne), le stockage et la valorisation du CO₂, l'hydrogène, le stockage de l'énergie, les méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments, l'agriculture et l'industrie, les réseaux électriques intelligents, l'économie circulaire (déchets et écologie industrielle, dépollution des sites et des sols, eau et biodiversité).

Concernant les transports du futur, un budget de 900 millions d'euros est consacré au développement de solutions innovantes, tant en matière de déplacements terrestres routiers (thèmes véhicules électriques et infrastructures de recharges, véhicule routier et mobilité du futur, logistique et intermodalité, route du futur, véhicule et son environnement...) et ferroviaires que maritimes (navire du futur)

L'ADEME est également gestionnaire de fonds publics.

Le Fonds chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009 est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises et permet de financer les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, biomasse) et de récupération d'énergie ainsi que les réseaux de chaleur liés à ces installations, (y compris densification de l'existant) Il s'agit d'un soutien financier important (1,4 Mds € sur 2009-2015) pour plus de 3500 installations représentant un investissement de 4,7 Mds €. Ces aides financières permettent à la chaleur renouvelable d'être compétitive par rapport à celle produite à partir d'énergies conventionnelles

Le contexte de la loi TEPCV exige une utilisation optimale de toutes les EnR disponibles au niveau des territoires et le recours plus important aux réseaux de chaleur.

Les dossiers classiques sont gérés dans le cadre d'appels à projets régionaux par les DR ADEME. Les projets concernant les installations biomasse de grande taille (production de chaleur biomasse annuelle supérieure à 1 000 tep par an) dans les secteurs industriel, agricole et tertiaire sont gérés dans le cadre d'un appel à projets national annuel Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT).

Le Fonds déchets

Confié à l'ADEME depuis 2009, le Fonds Déchets sera utilisé à compter de 2016 pour contribuer à atteindre les nouveaux objectifs de la politique des déchets fixés par la LTECV, et notamment :

- la réduction de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant de 2010 à 2020,
- le développement du recyclage et de la valorisation : atteindre 55% de recyclage des déchets (hors inertes et dangereux) en 2020 et 60% en 2025
- la réduction de 50% du recours à la mise en décharge entre 2010 et 2025
- la valorisation de 70% des déchets du BTP d'ici 2020.

A cet effet, le Fonds Déchets est déployé par l'ADEME pour multiplier les actions de prévention portées par les collectivités locales et les entreprises, pour déployer les démarches territoriales intégrées de prévention et de gestion à partir des appels à projet "Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage" du MEDDE, et pour soutenir les investissements de tri, de recyclage, de valorisation organique et de valorisation énergétique nécessaires à l'atteinte des objectifs de la loi, investissements qui sont estimés à 6 milliards d'euros sur la période 2014-2025.

Ce Fonds, qui a déjà mobilisé 1 228 M€ sur 2009-2015, est alimenté pour 2016 à hauteur de 193 M€.

Autres modes de soutien ADEME pouvant interagir avec Ecocité

Soutien à l'émergence de plateformes locales de la rénovation énergétique, portées par les collectivités locales, et destinées à développer des démarches proactives d'accompagnement complet des particuliers dans leur parcours de rénovation énergétique de leur logement, de mobilisation des professionnels, et d'engagement des partenaires financiers pour faciliter le passage à l'acte de rénover. Les aides ADEME attribuées sont en moyenne de l'ordre de 250k€ par plateforme.

TEPCV : soutien à l'animation, bonification des fonds existants, financement de plate-forme de rénovation énergétique....

Pour les territoires « en devenir »: accompagnement sous forme d'ingénierie (PCAET)

ZGZD : animation, bonification fonds déchets

Fonds air : aide au remplacement des appareils de chauffage au bois pour des matériels plus performants (articulation possible avec l'AP Ville respirable)

Commissariat général à l'investissement :
www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :
www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité :
www.territoires.gouv.fr

Caisse des Dépôts :
www.caissedesdepots.fr

Contact : reseau-ecocite.ad5.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

